



UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

FACULTÉ DE MÉDECINE



Groupe Hospitalier Paul Guiraud - Institut de formation en soins infirmiers

54, avenue de la République - BP20065 - 94806 VILLEJUIF CEDEX

Tél: 01 42 11 71 38 corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr

Corinne GUILLARD

Villejuif, le 2 juin 2022

Secrétaire étudiants 1^{ère} année (Promotion 2022/2025)

Tél.: 01.42.11.71.38

Objet : Inscription définitive pour l'entrée en formation

Madame, Monsieur,

Suite à votre admission à la formation préparant au diplôme d'Etat Infirmier, qui débutera le <u>lundi</u> <u>05 septembre 2022 à 09h30</u>, vous devez accomplir des formalités pour obtenir votre inscription définitive. A cet effet, vous trouverez ci-joint la liste des pièces à fournir. Vous devez renvoyer votre dossier <u>complet</u> sous pli avant le <u>25 juillet 2022</u> à l'adresse suivante :

IFSI du GH PAUL GUIRAUD
Secrétariat étudiants de 1^{ère} année - Promotion 2022/2025
54, avenue de la République - BP20065
94806 VILLEJUIF CEDEX

Tout dossier incomplet sera renvoyé et non traité. Il vous appartient de le vérifier.

Vous devez fournir l'attestation d'inscription de la plateforme ParcoursSup.

Vous devez absolument anticiper la vaccination pour l'hépatite B pour partir en stage au 10 octobre 2022. Il faut au minimum 2 injections à 1 mois d'intervalle pour un taux d'anticorps suffisant. Il vous appartient d'alerter le médecin sur ce problème (Annexe 2). En l'absence de vaccination le stage sera à rattraper à l'été 2023. Attention le passe sanitaire reste nécessaire à l'entrée en formation (1er jour de formation).

Tout changement de situation doit être signalé par mail à l'adresse suivante : corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Madame Christine REDON

Directrice de l'IFSI/IFAS

HESI/IFAS GH PAUL GUIRAUD

Av de la république
P 20065

4806 VILLEJUIF CEDEX









La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante

Groupe Hospitalier Paul Guiraud - Institut de formation en soins infirmiers 54, avenue de la République - BP20065 - 94806 VILLEJUIF CEDEX

Tél: 01 42 11 71 38 corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr

LIVRET DE RENSEIGNEMENTS Rentrée septembre 2022

CANDIDATS PARCOURSUP



- ✓ A renvoyer ou déposer à l'IFSI impérativement avant le 25 JUILLET 2022
- ✓ La rentrée scolaire a lieu le <u>LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022</u> à 09h30

MISE A JOUR DES DONNEES ADMINISTRATIVES

Pour des raisons de sécurité et pour faciliter les échanges avec l'équipe pédagogique et administrative, vous devrez impérativement signaler par mail à votre secrétaire de promotion tout changement (adresse, personne à contacter, adresse mail, changement de RIB...) au cours de la formation :

corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr

ATTENTION: Votre adresse mail doit obligatoirement contenir votre nom et prénom. Les candidats qui ne respectent pas ces consignes ne recevront pas les informations relatives à la formation.

DROITS D'INSCRIPTION ET CONTRIBUTION FORFAITAIRE

- Droits d'inscription: chèque de 170€ à l'ordre du trésor public, non remboursable en cas de désistement. A ce jour, la revalorisation éventuelle des droits d'inscription n'est pas connue.
 Le montant des droits fait l'objet d'un arrêté ministériel. Le montant du complément vous sera communiqué le jour de la rentrée.
- Droits d'inscription : 2770€ pour les étudiants étrangers hors UE (cf. annexe 6, en application de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur).
- Cout de la formation: 7000€ par année de formation. Si vous bénéficiez d'une prise en charge par un employeur ou par un organisme de financement ou si vous financez personnellement la formation (cf. annexe 4 « effectifs non éligibles par le Conseil Régional d'Ile de France).

Le certificat de scolarité ne pourra être délivré qu'après paiement des droits d'inscription et restitution du dossier administratif complet.

Requis:

- Un ordinateur portable pour les cours à distance (plateforme universitaire et IFSI):
 Un prêt est possible sous réserve de disponibilité pour une durée de 6 mois renouvelable sur demande et sur production d'une attestation d'assurance couvrant le bris et le vol de l'ordinateur portable (montant 500€)
- Une imprimante

A noter :

- Le cout du repas au self de PGV s'élève à 1,84€.
- Le self ne sera pas accessible la semaine de la rentrée.
- Actuellement il n'est pas possible de prendre ses repas dans les locaux de l'IFSI
- Les tenues sont fournies (prêt de 3 ans)

DOSSIER MEDICAL (Annexes 2, 3 et 4)

Dossier médical

Vous avez choisi un métier de soins et de communication qui exige de bonnes conditions physiques, un bon équilibre psychologique et des vaccinations spécifiques à jour.

C'est la raison pour laquelle un certificat précisant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice professionnel est demandé à l'entrée en formation.

Ce document doit être établi par un médecin agréé.

Pour les vaccinations, seul l'imprimé de l'IFSI sera accepté : <u>tout autre certificat sera refusé</u>, le cachet et la signature du médecin doivent y figurer.

Le médecin doit indiquer les dates de chaque vaccin. La mention « est à jour de ses vaccinations » ne sera pas acceptée. Votre médecin traitant peut uniquement renseigner les vaccinations.

<u>L'étudiant doit vérifier que l'attestation vaccinale</u> complétée par le médecin est conforme à ce qui est demandé (sous réserve de ne pas partir en stage et de retourner en consultation).

Une vidéo d'appui et d'explication est disponible sur le site de l'IFSI/IFAS à l'adresse suivante : https://www.gh-paulguiraud.fr/formation/ifsi/ifas/actualites

La liste des médecins agréés est disponible sur le site : www.ars.iledefrance.fr

COVID 19

Vous devrez fournir la preuve d'un schéma vaccinal COMPLET contre la COVID 19 au format « EU DIGITAL COVID CERTIFICATE » téléchargeable sur <u>www.ameli.fr</u> (annexe).

Seuls les passes sanitaires sous ce format seront acceptés.

L'obligation vaccinale - Ministère des Solidarités et de la Santé (solidarites-sante.gouv.fr)

ACCESSIBILITE HANDICAP

Vous avez bénéficié d'aménagement par le passé ? Vous êtes en situation de handicap ? Vous pouvez dès à présent vous rapprocher de votre MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées) afin d'obtenir une attestation. Les démarches sont parfois longues. Votre attestation ouvre vos droits d'aménagements. Nous mettrons alors tout en œuvre pour les mettre en place. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter dès maintenant les référents handicap de l'IFSI:

corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr guillaume.macaire@gh-paulguiraud.fr

INSCRIPTION A L'UNIVERSITE PARIS 11 SACLAY – Année universitaire 2022-2023

L'inscription à l'Université PARIS SUD est obligatoire afin d'obtenir à la fin des études en soins infirmiers le grade de licence et de pouvoir être inscrit aux épreuves d'évaluation contrôlées par l'université. (Cela conditionne le passage en année supérieure et est également nécessaire pour se connecter aux cours dispensés en ligne).

L'utilisation d'outils numériques permettant l'enseignement et les évaluations à distance devient incontournable.

En l'absence d'inscription à l'Université les accès aux cours et aux évaluations ne sont pas possibles. Une fois votre inscription effectuée auprès de l'IFSI, vous devez télécharger, imprimer, remplir et signer le dossier d'inscription et joindre les pièces justificatives demandées par l'université.

Le dossier d'inscription sera téléchargeable via le site internet de l'université Paris Saclay :

L'IFSI vous transmettra par mail le lien de l'Université Paris Saclay afin de procéder à l'inscription.

Les étudiants en formations sanitaires ou sociales, relèvent de la bourse de la Région Île-de-France, <u>ils ne doivent pas faire la demande de bourse au CROUSS</u>.

Campagne de bourses pour les étudiants effectuant une rentrée scolaire en septembre 2022 :

Le site www.iledefrance.fr/fss sera ouvert :

Du vendredi 15 juillet, pour les inscriptions en 1ère année de formation, au 30 septembre 2022.

Le matricule de l'établissement à renseigner lors de votre demande sera le suivant : 974qg4.

Les accords définitifs et décisions d'attribution de bourse ne pourront être donnés par la Région qu'une fois les dossiers validés par l'IFSI à la rentrée (en fonction de la situation de l'étudiant redoublement, passage en année supérieure etc.). Ce nouveau calendrier permet d'étaler le traitement des dossiers de bourse.

DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE Dossier complet à envoyer au plus tard le 25/07/2022 :

IFSI du GH PAUL GUIRAUD

Secrétariat étudiants de 1^{ère} année – Promotion 2022/2025 54, avenue de la République – BP 20065 94806 VILLEJUIF CEDEX

Partie réservée	DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT
à	Attention : certaines pièces signalées en rouge sont à fournir en format papier et
l'administration	format PDF (le format photo n'est pas accepté) à l'adresse suivante :
	corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr
	chèque des droits d'inscription d'un montant de 170€ à l'ordre du Trésor Public
	chèque des droits d'inscription d'un montant de 2770€ à l'ordre du Trésor Public pour les
	étudiants étrangers hors UE
	1 photo supplémentaire (ne pas agrafer) avec vos nom et prénom au verso
	fiche de renseignements dûment complétée avec photo collée (Annexe 1)
	3 photocopies <u>très lisibles</u> de la carte d'identité recto-verso ou carte de séjour en cours de validité
	– nommer le fichier PDF : NOM-CNI ou NOM-CSéjour
	Curriculum vitae pour l'enregistrement – nommer le fichier PDF : NOM-CV
	4 relevés d'identité bancaire (RIB) ou postal <u>au nom de l'étudiant</u> pour paiement des indemnités
	et des frais de transports sur stage.
	Photocopie du diplôme ayant permis votre inscription sur ParcoursSup. Pour les titulaires de
	diplômes étrangers, joindre obligatoirement une attestation de comparabilité permettant l'entrée
	dans l'enseignement supérieur à demander au centre ENIC-NARIC (centre Français d'Informations
	la Reconnaissance Académique et Professionnelle des Diplômes) :
	http://www.ciep.fr/enic-naric-france. Service payant, délais d'obtention de l'attestation 2 à 3 mois
	3 photocopies de l'attestation d'immatriculation à la sécurité sociale (pas de carte vitale) –
	nommer le fichier PDF : NOM-Cvitale
	Attestation médicale de vaccination ci-jointe à remplir obligatoirement par un médecin agréé ou
	votre médecin traitant (Annexe 2) – nommer le fichier PDF : NOM-Vaccination
	Passe sanitaire complet Améli L'obligation vaccinale - Ministère des Solidarités et de la Santé
	(solidarites-sante.gouv.fr) – nommer le fichier PDF: NOM-Passe (Annexe 4).
	Certificat médical d'aptitude aux fonctions d'IDE ci-joint à remplir obligatoirement par
	un médecin agréé (Annexe 3). Liste des médecins agrées disponible sur le site : www.iledefrance.fr — nommer
	fichier PDF : NOM-Aptitude
	Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle scolaire couvrant les risques en stage
	hospitalier et extrahospitalier pour l'année scolaire 2022-2023 (assurance habitation non
	recevable) – nommer le fichier PDF : NOM-Assurance
	Décision de la MDPH pour les personnes en situation de handicap (aménagement des épreuves
	d'évaluation)
	SUITE AU VERSO ⇒

fiche de financement de la formation en soins infirmiers à remplir (Annexe 5).
Pour les personnes non éligibles par le Conseil Régional d'Ile de France, 30% sont à verser à
l'entrée en formation soit 2100€ par chèque à l'ordre du Trésor Public.
Fiche de modalités d'octroi de dispenses d'enseignements (Annexe 6).
/!\ Si vous ne souhaitez pas faire de demande de dispense, vous devez impérativement cocher
la case « Je ne souhaite pas faire de demande de dispenses » puis dater et signer le document.
/!\ Aucune demande ne sera prise en compte en dehors de celle fournie avec le dossier
d'inscription.
Note sur les droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires + pièce à fournir
(Annexe 7).
Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier originaire d'un pays hors UE
Pièces complémentaires à fournir
La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme de l'original de l'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme de l'original de l'infirmier (l'original du diplôme sera fourni La photocopie certifiée conforme de l'original de l'infirmier (l'original de l'original de l'orig
lors de l'admission en formation)
2. Le relevé détaillé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours
par matière et par année de formation, la durée et le contenu des stages cliniques
effectués au cours de la formation ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout
délivré et attesté par une autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme
3. La traduction des documents en français par un traducteur agréé près de la cour d'Appel
de la région du domicile
4. L'attestation B2 sur la maitrise de la langue.





UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY FACULTÉ DE MÉDECINE



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante ACTIONS DE FORMATION

Groupe Hospitalier Paul Guiraud - Institut de formation en soins infirmiers

54, avenue de la République - BP20065 - 94806 VILLEJUIF CEDEX

Tél: 01 42 11 71 38 corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr

ANNEXE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

COLLER

VOTRE

РНОТО

(Ne pas agrafer)

Merci de compléter l'intégralité des informations demandées

NOM	Nom d'épouse	
Nom d'usage	Prénom	
ouligner le nom auquel les courriers postaux devront vous être adressés ou préciser le nom de la		
boîte aux lettres si vous êtes hébergé(e)		
Adresse		
CP : Ville :		
Numéro de téléphone		
Portable		
Adresse mail		

ATTENTION: Votre adresse mail doit contenir obligatoirement votre nom et prénom (il n'y aura pas d'information envoyée si non-respect des consignes. Le certificat de scolarité ne vous sera pas délivré)

Date de naissance :
Commune de naissance :
n° de département de naissance :
Pays de naissance :
Nationalité :
Age :
N° de sécurité sociale
Numéro INE (numéro apparaissant sur le relevé des notes du baccalauréat):
Personne à prévenir en cas d'urgence (obligatoire). Indiquer le lien (père, mère, amis etc) Nom/Prénom ☎
Lien
Situation Familiale :
Marié(e) □ Célibataire □ Divorcé(e) □Concubin(e) □Veuf(e) □ Pacsé(e)
Nombre d'enfant(s) à charge (préciser leur âge)
<u>Serez-vous motorisé(e) pendant la formation ?</u> □ Oui □ Non
Bénéficiez-vous d'une prise en charge ou d'une rémunération?
Oui □ Non □
Si oui nom et adresse de l'organisme
Et pour quelle durée : 1 an □ 2 ans □ 3 ans □
Devrez-vous travailler pour financer votre formation?

Situation à l'entrée en format	ion
☐ A la recherche d'un emploi	
☐ En activité	
☐ En poursuite d'études	
	Hors poursuite d'étude
Dernier employeur et emploi	
occupé Date de fin ou de rupture de	
contrat	
Contrac	☐ Rupture conventionnelle
Motif de fin de contrat	□ Démission
Motif de ini de contrat	Licenciement
	☐ Autre
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Date d'inscription à Dale	Si vous êtes : Demandeur d'emploi
Date d'inscription à Pole emploi	
Numéro Identifiant Pole emploi	
empior	
Adresse du Pôle Emploi	
Domandaus d'amplei	
Demandeur d'emploi indemnisé ?	□ Oui □ Non
macrimise.	☐ AREF
Type d'indemnisation*	□ ASS ~
Type a macmination	□ ARE
	*(se référer à la notification Pole Emploi)
	Si vous êtes : Salarié
SIRET employeur	31 vous etes . Jaiane
N° URSSAF	
Raison sociale employeur	
Raison sociale employeur	☐ Agriculteurs exploitants
	☐ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
Catágorio socio	☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
Catégorie socio professionnelle	☐ Employés
proressionnene	□ Ouvriers
	□ Professions Intermédiaires
Formation financée par	
employeur?	□ Oui □ Non
Adresse employeur	
	□ Autre
Mary Carbination	☐ Fonctionnaire
	CDD Contrat à durée déterminée
	☐ CDI Contrat à durée indéterminée
Type De Contractualisation	☐ Contrat d'apprentissage (alternance)
	☐ Contrat de professionnalisation (alternance)
	☐ Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP)
	☐ Intérimaire (mission d'intérim)

Statut à l'entrée en formation
☐ Activité bénévole (engagement citoyen)
☐ Agent consulaire
☐ Contractuel de droit public
☐ Apprenant en parcours de formation initiale (sortie de moins de 2 ans du système scolaire)
☐ Fonctionnaire
☐ Intermittent du spectacle
☐ Non connu
☐ Personne en Contrat de Sécurisation Professionnelle
☐ Personne en recherche d'emploi inscrite sur la liste Pôle Emploi
☐ Personne en recherche d'emploi non inscrite sur la liste Pôle Emploi
☐ Salarié
☐ Situation au regard de la liste Pôle Emploi non connue
☐ Travailleur en ESAT
☐ Travailleur non Salarié
Niveau scolaire à l'entrée en formation
☐ 1ère ou 2e année de DEUG, DUT, BTS, école des FFS
☐ 2de, 1ère ou 2e année de CAP ou BEP
☐ 3e ou première année de CAP ou BEP
☐ Classes de 2e ou 3e cycle de l'enseignement supérieur
☐ Primaire, 6e, 5e, 4e, CPA, CPPN ou CLIPA
☐ Terminale
Intitulé du Baccalauréat :
Année d'obtention du Baccalauréat :
Annee a obtention au baccalaureat
Niveau de certification maximum au moment de l'entrée en formation
□ NIVEAU 1 (Sans niveau spécifique)
☐ NIVEAU 2 (Sans diplôme ou Diplôme du Brevet)
□ NIVEAU 3 (CAP, BEP, DEAS, DEAP, Ambulancier)
☐ NIVEAU 4 (BP, BT, bac prof ou techno, Baccalauréat général)
☐ NIVEAU 5 (BTS, DUT, etc)
☐ NIVEAU 6 (Licence, master 1)
□ NIVEAU 7 (Grade master)
□ NIVEAU 8 (Doctorat, etc)
Intitulé du dernier diplôme :
Année d'obtention du dernier diplôme :
Bénéficiez-vous d'une prise en charge par la MDPH ?
Si oui, quelles sont les adaptations dont vous pourrez justifier ?
Vous devrez adresser à Paris Saclay : handicap.etudiant@universite-paris-saclay.fr les justificatifs
correspondants pour bénéficier des adaptations.

Date et signature de l'étudiant :

Attestation médicale

Lieu, date:

Je soussigné(e) Dr		
Titre et qualification :		
Adresse :		Téléphone :
Certifie que M. ou Mme :		
Nom	Prénom	Né(e) le
Candidat(e) à l'inscription à (entourer la filière choisie) :		
Aide-soignant	Infirmier	*
A été vacciné(e) :		
• Contre la diphtérie, le	tétanos et la poliomyélite :	
	Dernier rappel effectué	
Nom du vaccin	Date	N° de lot
(rayer les mentions inu		il/elle est considéré(e) comme non non

Les étudiants n'ayant jamais été vaccinés doivent pouvoir bénéficier d'un protocole rapide pour pouvoir partir en stage le 10/10/2022 (3 injections à 1 mois d'intervalle). Les étudiants n'ayant jamais eu de rappel de vaccination doivent fournir le résultat de leur sérologie.

• Concernant la tuberculose (arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiniques :

Dans le cas où l'étudiant (e) a déjà été vacciné(e), compléter le cadre ci-dessous :

	Date (dernier vaccin)	N° de lot
Vaccin intradermique ou Monovax®		

Les étudiants n'ayant jamais été vaccinés doivent pouvoir bénéficier d'un protocole rapide pour pouvoir partir en stage le 10/10/2022 (3 injections à 1 mois d'intervalle). Les étudiants n'ayant jamais eu de rappel de vaccination doivent fournir le résultat de leur sérologie.

Sont considérées comme ayant satisfait à la vaccination par le BCG (Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiniques, qui détermine les conditions dans lesquelles la cicatrice pourra être considérée comme une preuve d'une vaccination par le BCG.):

Les personnes apportant la preuve écrite de cette vaccination;

Les personnes présentant une cicatrice vaccinale pouvant être considérée comme la preuve de la vaccination par le BCG.

	Date	Résultats (en mm)
IDR à la tuberculine		

Les dispositions règlementaires ont été récemment modifiées.

A compter du 1er avril 2019, l'obligation d'une vaccination par le BCG est suspendue pour les personnes qui sont inscrites dans les établissements préparant au métier d'infirmier ou d'aide-soignant.

Toutefois, le médecin de santé au travail du lieu de stage apprécie l'exposition au risque de tuberculose. Pour les ESI/EAS c'est le médecin généraliste qui le fera à chaque stage.

Une IDR sera pratiquée que s'il y a risque et pas de vaccination antérieure.

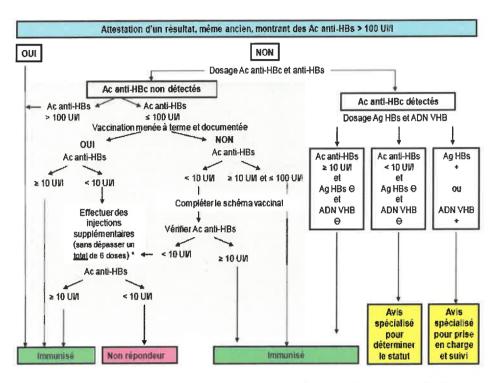
Une vaccination par le vaccin antituberculeux BCG sera proposée au cas par cas aux étudiants possiblement exposés de façon répétée au risque tuberculeux dans le cadre de leurs stages, non antérieurement vaccinés et ayant un test immunologique de référence négatif.

Compte tenu des risques liés à l'épidémiologie, la preuve de la vaccination et ou des tests tuberculiniques est fortement conseillée pour la mise en stage.

Signature et cachet du médecin

<u>Nota bene</u> : selon le calendrier vaccinal en vigueur pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.

Conseil de vaccination contre l'hépatite B. A fournir au médecin.



^{*} Sauf cas particulier voir 4* de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux
 BCG et aux tests tuberculiniques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (titre III)
- Arrêté du 2 aout 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article
 L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. site du ministère chargé de la santé calendrier vaccinal 21avril22.pdf (solidarites-sante.gouv.fr)
- Décret n°2019-149 du 27 février 2019 modifiant le décret n°2007-111 du 17 juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG









Groupe Hospitalier Paul Guiraud - Institut de formation en soins infirmiers 54, avenue de la République - BP20065 - 94806 VILLEJUIF CEDEX Tél : 01 42 11 71 38

corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr

ANNEXE 3

Année de formation : 2022/2025

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Je soussigné(e),	Docteur* en médecine
certifie que : Nom :	Nom d'usage
Prénom :	né(e) le :
présente les aptitudes physiques o profession d'infirmier.	et psychologiques nécessaires à l'exercice de la
Fait à	, le
Cachet :	Signature du médecin agréé

EU DIGITAL COVID

NUMÉRIQUE UE











Ce cértificat n'est pas un document de voyage. Un neuveau certificat poyria àtre popé en fonction de l'évolution de la pandemie Avant de vous tendre dans un pays étranger, vérifiez les messites éarstaires locates appliquées pour la Const-18.

Les informations pertinantes peuvent être trauvées ics.: Pélips Aveupes europa étres

Ce conseném esa personnial et non featsfarable, 11 est, défanté en application du détact n° 2025-1990 du 25 décembre 2020 autorisant la créatace d'un tratement de domnées à Caractère personnel selant aux carcinalisme contre la Dayid-19.

La Lin seret passible d'antiqué; evou d'empurentièmers avisovque se rand cooperine de fraudes ou de faussies déclarations (anticles 441-1 de chair pénal) En quite, la fatalisation en l'établassement de faus documents, ainsi que funtissition de les documents solot passibles d'une pénalté financiere aux-tires des anticles 1 162-7 14 du copée de la Sifrance sexate



Flashez pour apute; nans Tous Anticovid



Corblical COVID numérique UF

flomis) de tamilia el prenomis)



Date de neissance



Per souci de confidentiaine de vos données de santé, nous vous recommundons de ne présenter que le seul QR code de preuverén plient catte attentation

CERTIFICAT DE VACCINATION VACCINATION CERTIFICATE

Materia cu egent ciblé Diseair of agent sageres COVID-19 640539006

Vaccin/prophylade Vaccin/prophylade Covid-19 vaccines

Médicement vaccinat

Vactoria tradicional in prili-

Comirnaty EU/1/20/1528

Fabricant ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché du vaccin

Volume minimore aut islanden. Politica e minimale v

figmere dans une série de vaccins/doses Number in a seriala di vaccinations/doses and the overall muster of doses in the resiBiontech Manufacturing GmbH ORG-199030215



Dele de la vacariator.

Étal membre de vaccination réciber State of vaccionis CD

Émelteur du certificat Gertificate à suis CNAM

FICHE DE FINANCEMENT DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS Le statut de l'étudiant est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation.

Veuillez renseigner votre situation afin de définir votre prise en charge financière à l'entrée en formation. Il est impératif de joindre un justificatif selon la situation cochée.

Effectifs éligibles par le Conseil Régional d'Ile de France

	Effecting enginees par le consent regional à lie de France
Le coût	de formation est pris en charge par la Région pour :
	Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant)
	Les jeunes de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation
	Les demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum (soit le 6 mars 2022) dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi.
	Les bénéficiaires du RSA.
	Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant
	l'entrée en formation.
	Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences)
	Effectifs non éligibles par le Conseil Régional d'Ile de France
par l'ét	de la formation est pris en charge par l'employeur ou par un organisme de financement ou udiant. Le tarif est de 7000 euros par année de formation. Pour les publics en financement nel, 30% sont à verser à l'entrée en formation soit 2100€ à l'ordre du trésor public.
	Les agents du secteur public (y compris en disponibilité).
	Les salariés du secteur privé.
	Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par TRANSITION PRO.
	Les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation.
	Les apprentis.
	Les personnes en validation des acquis de l'expérience.
	Les médecins et les sages-femmes diplômés étrangers.

Si vous êtes déjà aide-soignant vous pouvez prétendre à bénéficier d'un CFA (Contrat d'apprentissage) sous réserve d'avoir moins de 30 ans à l'entrée en formation et de trouver un employeur. Informations: CFA ADAFORSS | Santé / social | Levallois-Perret.

Fiche de modalités d'octroi de dispenses d'enseignements

M Aucune demande ne sera prise en compte en dehors de celle fournie avec le dossier d'inscription.

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

« Art.7. Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

« Art.8. Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- 1° La copie d'une pièce d'identité;
- 2° Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s);
- 3° Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- **4°** Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
- 5° Un curriculum vitae;
- 6° Une lettre de motivation;
- 7° Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

Cocher la case correspondant à votre choix :

☐ Je souhaite faire une demande de dispenses. (Préciser les domaines sur lesquels vous souhaitez une dispense et joindre les justificatifs permettant ces dispenses (ex : attestations de formation etc.)		
□ Je (souhaite pas faire de demande de dispenses	
Nom prénd	:	
Fait à	le,	

Signature:

Etudiants extra-communautaires

<u>Vous devez acquitter des droits d'inscription différenciés (droit d'inscription d'un montant différent de celui des ressortissants français) si :</u>

- 1. Vous vous inscrivez pour la 1ère fois en licence, en Master ou dans un cycle d'ingénieur ;
- 2. Au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI*;
- 3. Tant que vous n'êtes pas installé durablement en France.

<u>Pièce justificative à fournir</u>: Avis d'imposition 2020, 2021, 2022 de l'étudiant ou des personnes du foyer de rattachement faisant apparaître l'état civil de l'étudiant.

En application de l'Arrêté du 19 avril 2019 aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'enseignement supérieur et du Décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Vous ne devez pas vous acquitter des droits d'inscription différenciés si :

- 1. Vous êtes un étudiant assimilé aux étudiants nationaux à savoir les ressortissants des Etats de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen (Norvège, Islande, Liechtenstein), de Monaco, d'Andorre, de Suisse, les résidents du Québec.
- 2. vous êtes un étudiant porteur d'une carte de résident de longue durée ou un étudiant ayant déclaré son foyer fiscal ou étant rattaché à un foyer fiscal en France depuis plus de 2 ans.
- 3. Vous êtes un étudiant ayant le statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire.

*MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation